

Aménagement du territoire et énergie – Quelles stratégies ?

Planifier l'organisation de l'espace bâti est un des rôles du Service de l'aménagement du territoire.

La Constitution cantonale donne mandat à l'Etat et aux communes d'assurer une utilisation judicieuse du sol et une occupation rationnelle du territoire.

Pour ce faire, le plan directeur cantonal énonce les principes d'aménagement du territoire à respecter.

En parallèle à l'élaboration de la stratégie énergétique 2035, une réflexion semble s'imposer, allant dans le sens d'une conception commune entre aménagement du territoire et énergie.

Aussi, nous demandons au Gouvernement :

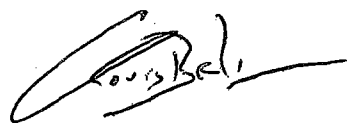
1. La problématique des quartiers résidentiels qui s'étendent géographiquement à la périphérie des localités a-t-elle fait l'objet d'études quant aux impacts énergétiques et environnementaux (emprise sur le sol notamment agricole, développement de routes d'accès, accroissement des transports individuels et collectifs) ?
2. Existe-t-il des données comparatives en matière de consommation d'énergie entre un habitat conventionnel au centre d'une localité et une maison Minergie en périphérie ?
3. Le Gouvernement a-t-il réfléchi à la pertinence de solliciter un volet énergétique dans les plans directeurs d'aménagement communaux afin de prévoir une approche commune de l'aménagement du territoire et de l'énergie ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 25 avril 2012

Pour le groupe socialiste :

Josiane Daepp



A. Vega

Amélie Rossi